

liste des électeurs du Manitoba dans la ville de Winnipeg, si je m'en souviens bien. Il connaissait cette vilénie, puisqu'il avait payé ou donné son chèque pour la connaître. Il la connaissait puisqu'il s'était procuré ces affidavit, qu'il les avait lus et qu'il était aux côtés de Rudneski et des autres individus qui les ont signés. Il avait acheté l'animal sur pied, depuis plus d'un an, sans jamais faire part de son acquisition à la législature provinciale. Il réservait cet animal pour le pourvoyeur attiré de ces sortes de choses, l'honorable député de Winnipeg (M. Bole) qui présente son animal nauséabond sur un plateau d'argent à l'honorable ministre, et ce dernier déclare que c'est un morceau savoureux.

Qu'en pense mon très honorable ami? Par quels applaudissements a-t-on accueilli la lecture de ces affidavit que celui qui se les était procurés avait en sa possession depuis plus d'un an sans avoir le courage de s'en servir chez lui. Mais à 1000 milles de distance, le théâtre était bien choisi pour les présenter aux applaudissements de l'honorable premier ministre et de tous les bons libéraux de cette Chambre.

Je suis prêt à laisser juger cette affaire sur ce simple détail.

Qu'on me montre un vote, un débat dans la législature du Manitoba, au sujet d'un grief ou d'un amendement à la loi électorale; qu'on me montre la moindre démarche faite par un libéral honnête pour obtenir le redressement des torts dont on se plaint ici si amèrement.

C'est un autre défi que je lance à l'honorable premier ministre. Qu'il nous indique une seule protestation dans la législature provinciale. Il ne le peut pas. Il préfère accepter ces affidavit souillés et mensongers comme justification de la loi inique qu'il veut faire adopter bon gré, mal gré par la Chambre.

L'honorable député de Winnipeg (M. Bole) nous a lu ces affidavit et il est évident, par leur texte même, que ceux qui les ont donnés sont des hommes sans conscience et sans principes, puisqu'ils jurent avoir commis toute sorte d'illégalités et de fourberies pour de l'argent.

Voilà le troupeau avec lequel l'honorable député de Winnipeg s'associe. Voilà le troupeau avec lequel l'honorable premier ministre ne rougit pas de marcher, puisqu'il a aussi applaudi à la lecture de ces affidavit. Je l'ai vu applaudir.

Ces affidavit, on se les est procurés à 1,000 milles du théâtre de l'opération, où l'on a eu honte de les montrer; les affidavit de ces hommes, on les a produits ici, dans le but de noircir par tout le pays, en des comptes rendus que l'on va répandre en tout sens, la réputation d'hommes honorables, de respectables fonctionnaires de la ville de Winnipeg et de l'administration du Manitoba. C'est ce que je laisse à l'appréciation des députés qui, ainsi

que l'honorable député de Winnipeg (M. Bole), ont d'aussi singulières idées sur leur position et leurs droits. Mais ce qu'il y a de plus pénible en tout ceci, c'est d'avoir vu mon très honorable ami applaudir à la chose comme l'ont fait également d'autres députés qui siègent à la droite de l'Orateur. Comment expliquer qu'en dépit de ces doléances sans nombre et de toutes ces irrégularités, le parti libéral n'ait absolument rien fait pour Winnipeg non plus que pour la province du Manitoba en général? Mon très honorable ami a-t-il quelque explication à donner? Y a-t-il une explication à cela? Si une explication peut être donnée, n'est-ce pas celle-ci, que ceux-là qui sont le plus à même de savoir savent qu'il n'y a là absolument rien, et que l'on croit, par des déclarations hardiment lancées, pouvoir duper des gens que leur éloignement laisse dans l'ignorance des faits. A Winnipeg, où vivent ces personnes, au Manitoba où l'on sait à quoi s'en tenir, de pareilles assertions n'auraient pas chance d'être écoutées. C'est pour cela que l'on n'y parle pas de la sorte; mais à cause de la distance, ici on ne se gêne pas. Il y a plus: mon très honorable ami niera-t-il que l'honorable M. Mickle, à la législature locale, a déclaré que la loi actuelle du Manitoba est bonne, que la province n'en a pas eu de meilleure depuis qu'il s'occupe de politique? M. Mickle est là-bas votre chef du parti; est-ce que mon très honorable ami n'a pas foi en celui qui dirige les gens de son propre parti à la législature du Manitoba? Lui préférera-t-il les affidavit d'un Rudneski, que nous a apportés l'honorable député de Winnipeg?

Il y a longtemps que nous attendions une loi électorale; il y a longtemps qu'on nous la promet, et nous en avons grandement besoin. Voici qu'enfin elle nous arrive—et quelle loi? Considérez ce qu'en a dit M. le ministre de la Justice (M. Aylesworth). Pour lui, cette loi n'a qu'un article; et c'est l'article qui donne au Gouvernement tout contrôle sur les droits politiques du Manitoba, de la Colombie-Anglaise et des territoires non organisés. Le ministre de la Justice a dans son discours donné plus des trois quarts de son temps au premier article du bill, et n'a fait que passer légèrement sur le reste.

Qu'y a-t-il dans ce projet de loi, à le bien examiner? C'est surtout pour ce qui ne s'y trouve pas, qu'il est remarquable. Mon honorable ami le chef de l'opposition (M. R. L. Borden) a brièvement énuméré les choses sur lesquelles le projet ne dit rien de ce qu'il aurait pu dire. Il n'est pas par exemple statué sur la tenue simultanée des élections dans toutes les circonscriptions du pays, à l'exception peut-être du Yukon. Le méthode actuelle est un abus. Il n'y a pas de raison pour que l'élection n'ait pas lieu partout le même jour. Le ministre de la Justice s'est vu trop absorbé dans l'ar-